

**RAPPORT DE LA COMMISSION EAU D'XVD du 2 Décembre 2021**  
**A ALBUSSAC**  
**Adressé à Madame la Présidente d'XVD**

A la suite de la commission Eau d'XVD réunie le 2 décembre 2021 à Albussac, veuillez trouver le rapport ci-dessous :

Il est important tout d'abord de rappeler que la compétence Eau est une compétence communale et ce à minima jusqu' au 1er janvier 2026. Le groupement de commandes pour la réalisation du SDAEP à l'échelle intercommunale avait pour but principal de mettre en conformité les communes en régie, ou regroupées en syndicat, qui n'avaient pas de schéma directeur.

- Considérant que les études présentées, par le cabinet DEJANTE concernant le SDAEP intercommunal, en juillet sur le secteur St Privat et en octobre pour les autres secteurs d'XVD, ne retracent pas les mêmes chiffrages économiques et ce notamment au regard des financements extérieurs. Considérant donc que ces éléments ne permettent pas une bonne compréhension des élus du territoire et ne les positionnent pas au même niveau d'information ;

- Considérant par ailleurs que de nombreux points n'ont pas été correctement évalués par le cabinet DEJANTE tant sur les plans techniques qu'économiques ;

- Considérant que chacune des communes ne s'est pas vue rendre le rapport complet de phase 1 des communes voisines, ce qui ne permet pas de porter à la connaissance de tous les élus des différentes problématiques rencontrées (si elles existent) et donc une prise de décisions efficaces ;

- Considérant que le CCTP n' a pas été respecté notamment le point 3.1.3.3 de la phase 1 (Etat des lieux) qui devait mettre en évidence toutes les ressources souterraines potentielles et non exploitées du territoire. Ce point est notamment à mettre en lien avec le rapport de Mr Pigeyre, présenté ce jour, qui précise notamment grâce au support BRGM, que d'importantes réserves en eau sont présentes dans le sous-sol du secteur du Puy du Bassin. Il est aussi à mettre en lien avec d'autres études communales antérieures qui avaient pu démontrer l'existence de ressources communales intéressantes ;

- Considérant qu' il était prévu dans le CCTP la mise en place d'un comité de pilotage lequel n'a jamais été mis en place ou divulgué ;

- Considérant, comme le prévoit pourtant les textes de loi, qu'il n'a été proposé aucune réunion publique ni aucune information correcte auprès de la population locale pour présenter les études en cours et que sans la mobilisation d'élus du territoire, le vote pour retenir un scénario, et donc une programmation de travaux, aurait dû avoir lieu 17 jours après le rendu de l'étude aux derniers secteurs, soit un laps de temps minime pour une large information et une réflexion partagée et concertée. Considérant par ailleurs que la convention d'Aarhus, pour preuve citée dans le SAGE Adour Garonne en vigueur, précise que les populations doivent être informées le plus possible en amont de tout projet environnemental ;

- Considérant qu'il n'a été présenté aucune analyse de risque dans les différents scénarios ;
- Considérant qu'il n'a été étudié aucune alternative à la préservation de la ressource en eau ou aux modes de consommations actuels mais aussi que certaines études territoriales visant à limiter les prélèvements sur la ressource collective ont même été jusque-là écartées ;
- Considérant qu'il est primordial de conserver plusieurs ressources afin de correctement sécuriser l'avenir de notre territoire en terme de distribution d'eau et ce de manière pérenne ;

Par conséquent, la commission Eau d'XVD demande à Mme la Présidente :

- le report du vote, du choix d'un scénario à retenir, en conseil communautaire tant que la population n'aura pas été largement informée et qu'une réflexion plus communautaire n'aura été menée avec la mise à l'étude d'autres scénarios.
- de mettre en place le COPIL lequel sera constitué des membres de la commission Eau. Sur demande de celui-ci, des personnes ou organismes dits "ressources" pourront ponctuellement y être associés.  
Ce COPIL devra se réunir autant que nécessaire et ce jusqu'à la prise de décision finale.
- d'imposer au cabinet DEJANTE, sans aucun surcoût par rapport au marché public signé et en cours, la mise à l'étude de scénarios plus en adéquation avec les besoins réels du territoire et de sa population, et ce en respectant les volontés de chaque commune, lesquelles sont souveraines en terme de compétence Eau.  
Les scénarios proposés devront inclure une maîtrise des coûts afin de ne pas impacter nos générations futures et ne pas user abusivement des fonds publics. Ils devront également prendre en compte une analyse des impacts sociaux et environnementaux, tout comme une analyse de risques.  
Au fil de ces études, la population sera largement informée.

Ce rapport a été soumis au vote à l'issue de la réunion du 2 Décembre 2021 à Albussac.

Vote pour : 12  
 Vote contre : 7  
 Abstention : 1  
 Absents : 2

Ce rapport est donc validé par la commission.  
 Il pourra être rendu public.

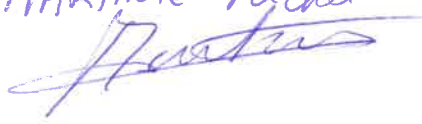
Le rapporteur  
 Vincent ARRESTIER Maire de Monceaux-sur-Dordogne  
 Conseiller communautaire D'XVD.


Les membres de la commission Eau d'XVD.

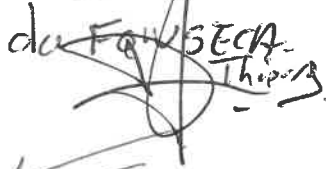
Eyma François  



Régis Perrier  



Claude GANE  



MARTINE Michel  


ARRESTIER Vincent  


de FAUVECH  
 THOMAS  


Eguignoux Philippe  


GASQUET JF  


Bitarelle J. Claude  


André Poeyja  


Bernard Jansseochan  
